

LYON

Malgré la crise, les militants LR du Rhône préparent le 3^e tour

Si l'issue du second tour de la présidentielle reste incertaine, les partis politiques éliminés se projettent déjà vers les élections législatives (12 et 19 juin). Ambiance du côté du QG de campagne de Pascal Blache, maire du 6^e arrondissement de Lyon, candidat investi LR sur la 4^e circonscription du Rhône.

« Nous avons pris une grosse claque avec le résultat de Valérie Pécresse (4,8 % de suffrages exprimés), mais nous sommes certains qu'il y a pour la droite un espace politique entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen. »

« Notre préoccupation, ce sont les législatives »

Pour Damien Gouy-Perret, militant LR et membre de la garde rapprochée de Pascal Blache pour la campagne des législatives sur la 4^e circonscription du Rhône, l'heure est déjà au 3^e tour. Si tous les militants LR ont entendu l'appel aux dons de Valérie Pécresse pour l'aider à rembourser ses frais de campagne,



Pascal Blache, maire du 6^e arrondissement de Lyon, candidat investi LR sur la 4^e circonscription du Rhône, prépare la suite avec les militants. Photo Progrès/Damien LEPETITGALAND

la vie démocratique continue malgré tout. « Entre nous, on en parle forcément. On se questionne même sur la somme que l'on va donner. On fait partie d'une famille, l'essentiel est de sauver nos idées et notre parti », souligne Samuel, en plein travail au QG de Pascal Blache, au n° 1 de la rue Bossuet à Lyon 6^e. Pour Maxime, jeune militant de 18 ans qui prépare les courriers écrits à la main qui seront envoyés aux électeurs ciblés de plus de 60 ans de la circonscription,

la question n'est pas là. « Notre préoccupation, ce sont les législatives », précise le jeune homme. Quand on lui demande s'il n'est pas démotivé, il répond : « Au contraire, c'est le bon moment pour s'engager ».

Un peu désabusé

Bernard, 79 ans, le doyen des militants, en a vu d'autres depuis les débuts de son engagement en politique avec l'Union pour la nouvelle République (UNR), qui soutenait à l'époque l'action de

Charles de Gaulle. Il était là au moment de la grande souscription du Sarkothon, en 2015, après l'invalidation des comptes de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy. Malgré tout, le septuagénaire est un peu désabusé depuis trois-quatre ans par le nouveau paysage politique. Au sujet de l'endettement de Valérie Pécresse à titre personnel, il ne comprend pas bien pourquoi ce n'est pas l'affaire du parti. Peu importe, il est encore là pour soutenir Pascal Blache, un hom-

me, à ses yeux, de conviction qu'il apprécie pour son engagement local.

Certains candidats vont réduire la voilure

Mais il faut savoir qu'une campagne législative coûte de l'argent (en moyenne 35 000 €) et qu'un parti qui a les caisses vides ne peut pas aider financièrement ses candidats investis. Si des élus comme Pascal Blache peuvent assez facilement financer leur campagne, la problématique est bien différente pour les primo-candidats avec des banques frieuses. On sait déjà que certains candidats vont réduire la voilure face au risque de ne pas être remboursé. Un constat qui est bien évidemment partagé pour le PS et les Verts, eux aussi dans la tourmente.

Damien LEPETITGALAND

Le plafond des dépenses pour l'élection des députés est de 38 000 € par candidat. Il est majoré de 0,15 € par habitant de la circonscription. Le montant du plafond des dépenses électorales est multiplié par 1,26.

MÉTROPOLE DE LYON

46 Ukrainiens rapatriés : le récit du voyage



À l'aéroport de Cracovie, les bénévoles de la Croix-Rouge accueillent les réfugiés. Photo Progrès/Anne-Laure WYNAR

Lundi, la Métropole de Lyon a affrété un avion à Cracovie (Pologne) pour prendre en charge des familles ukrainiennes. Ils sont arrivés ce mardi tard dans la soirée à l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry. Nous avons fait le voyage avec eux.

14 h 30 ce mardi, aéroport de Cracovie en Pologne. Un premier convoi arrive avec, à son bord, 36 personnes. Des familles ukrainiennes, des femmes et des enfants en majorité. Quelques minutes plus tard, dix autres les rejoignent en taxi. Les bénévoles de la Croix-Rouge et de la Protection civile du Rhône, mais aussi des pédiatres et sages-femmes de l'hôpital privé Natecia les accueillent. Beaucoup d'Ukrainiens sont pâles, épuisés par leur pé-

riple. « On se renseigne pour voir si certaines personnes ont des allergies. On a pris en charge certaines qui ont pu faire des malaises », témoigne Thibaut Sautjeau, chef de secteur de la Croix-Rouge. « Deux enfants que j'ai vus vomissent, sont stressés, aussi parce qu'ils n'ont jamais pris l'avion. On est là pour rassurer », explique Patrick Robiliard. Le pédiatre promet au petit Reynald qu'il restera près de lui dans l'avion. Une jeune fille de 17 ans, qui a fait un malaise à la sortie du bus, est perfusée, réhydratée. C'est sur un fauteuil roulant qu'elle embarquera. Les bénévoles distribuent à tous des collations et des boissons. Le maître mot est la bienveillance pour permettre aux familles de souffler. Toute leur vie se résume à quelques bagages. Choquée, Tatiana, maman de deux garçons de 4 et 12 ans, est

néanmoins soulagée. Dans un mois, elle accueillera son troisième enfant, à l'abri, à Lyon. Elle a laissé derrière elle son mari et sa famille. « Je suis contente d'avoir autant d'amis en France et en Europe qui nous soutiennent. J'espère qu'on gagnera cette guerre. Je retournerai à la maison », promet-elle. L'avion a atterri vers 22 h 45 à Saint-Exupéry. La jeune fille de 17 ans a été transportée à l'Hôpital Femme-mère-enfant. Deux femmes enceintes avec leurs enfants et la grand-mère de l'une d'elles vont être prises en charges à Natecia, une solution provisoire jusqu'à vendredi en attendant qu'on leur trouve un hébergement. Les autres ont été transportés jusqu'au gymnase Bellecombe en attendant une solution d'hébergement également.

Anne-Laure WYNAR

LYON

Un panneau tombe sur elle à l'hôpital : le tribunal la déboute



L'incident s'est déroulé dans une salle d'attente de l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon (3^e). Photo Progrès/Joël PHILIPPON

La patiente, qui réclamait la condamnation des Hospices civils de Lyon à lui payer 15 000 €, a été déboutée par le tribunal administratif de Lyon.

On connaissait le risque de contamination nosocomiale en se rendant à l'hôpital. Il faut aussi faire attention aux... panneaux d'information. Une patiente qui se trouvait dans une salle d'attente, en novembre 2017, au sein de l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon (3^e), en a fait l'amère expérience. Elle a en effet été heurtée par un panneau, à la suite de la chute d'une autre personne ayant perdu l'équilibre sur celui-ci. Considérant que le panneau n'était pas fixé correctement au sol, la patiente blessée a ensuite réclamé, en justice, la condamna-

tion des Hospices civils de Lyon à lui verser la somme de 15 000 € en réparation du préjudice subi (dont le jugement ne dit rien), outre 2 000 € en remboursement de ses frais d'avocat. Le tribunal administratif de Lyon, dans une décision rendue le 22 février dernier, a rejeté la demande, mal motivée au plan juridique, comme s'étant basée sur « la garde de la chose », alors que cette responsabilité, prévue par le Code civil* ne s'applique pas aux organismes publics.

S. M.

*L'article 1242 al. 1 du Code civil dispose que : « On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde ».